



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPES / CAER RESERVES

Section : Histoire-géographie

Session 2014

Rapport de jury présenté par : Olivier GRENOUILLEAU

Introduction

La session 2014 du concours réservé de recrutement de professeurs certifiés, CAPES et CAER, marque la seconde année d'un concours initialement appelé à durer quatre ans. Cette année, le nombre de postes au CAPES réservé s'établissait à 106, celui du CAER réservé à 43. Le vivier des candidats potentiels s'est certes réduit, mais tous n'ont pas tenté leur chance. Pour la session 2015, les candidats éventuels sont invités à vérifier très tôt, auprès des services académiques s'ils remplissent les conditions très précises d'éligibilité. Ce concours constitue une opportunité de titularisation pour nombre de professeurs contractuels. Il est à noter un élément important pour la session 2015 : la date de remise des RAEP est plus tardive et permet donc une meilleure préparation.

Le jury composé de 42 membres venant d'académies très diverses a travaillé avec un très grand sérieux, dans un climat convivial. Il a évalué les dossiers et entendu les candidats admissibles avec le souci d'équité de traitement entre les candidats, recourant notamment à des grilles d'évaluation harmonisées pour l'admissibilité comme pour l'admission.

Les phases d'harmonisation entre les correcteurs de l'écrit et entre les commissions d'oral ont été conduites avec la plus grande vigilance. Les membres du jury ont eu à cœur de prendre en compte les qualités scientifiques, didactiques et pédagogiques de tous les candidats afin de repérer les meilleurs d'entre eux. Leurs profils étant diversifiés, les examinateurs ont su à l'oral tenir compte du parcours de chacun jusque dans le choix des sujets, comme le prévoient les textes. Tous ont ainsi eu la possibilité de valoriser leur expérience et de montrer leurs compétences.

Les épreuves orales ont été organisées au lycée Aristide Briand de Saint Nazaire. Les conditions de travail y ont été excellentes grâce à l'attention du proviseur et de son adjoint et à la mobilisation des personnels ATOSS. Les appariteurs qui ont assuré l'accueil et l'encadrement bienveillants des candidats admissibles durant les épreuves orales ont constitué des éléments de réussite. Que tous soient ici vivement remerciés pour leur professionnalisme.

I - PRESENTATION DU JURY ET DONNEES STATISTIQUES

1 – Le jury

Le Directoire était composé de : GRENOUILLEAU Olivier, IGEN, président du jury ; MARIEN Laurent IA-IPR, vice-président ; ROQUES Michel IA-IPR, vice-président ; JANIER-DUBRY Françoise IA-IPR, secrétaire générale ; DURDON Frédéric, professeur certifié, secrétaire général adjoint ; SERRA Luis, professeur certifié, secrétaire général adjoint.

Les autres membres du jury :

ALLUÉ Thierry, BALOCCHI Danielle, BOIVIN Marie, BOUINEAU Alexandre, CANNESON Gilles, CATALA Danièle, CHARBONNEL Daniel, CINQ Bruno, CIOCCI Catherine, DANDELOT Fabienne, DESABRES Pascal, DOMAIN Magali, EBERSOLD Julien, GILBERT Daniel, GOMANNE Stéphane, GOURGUECHON Christophe, HARTMANN Danielle, HELAND Marielle, HILLIOU Muriel, HUGUES Nathalie, JARNO Soizick, KHODJERANE Amar, LABORIEUX Jérôme, LABRUNE David, LASPALLES Sandrine, LATTEUX Patricia, LEJEUNE Valérie, LE ROUX Laurent, LUCAS Christophe, MILON Catherine, PARCHEMIN François, PLAZA Nathalie, PLEUTIN Agnès, PRUDHOMME Dominique, REVOL Patricia, SAULZE Marie-Pierre, URBAIN-THOMAS Florence, VERGEZ Fabien.

2 - Statistiques

Admissibilité

	Inscrits	Présents	Admissibles
CAER	287	171	99
CAPES	295	125	87
Total	582	285	186

Origine géographique des candidats et des admissibles

Académie	CAER			CAPES		
	Inscrits	Présents	Admissibles	Inscrits	Présents	Admissibles
Aix-Marseille	18	11	6	10	5	3
Amiens	6	5	2	3	2	1
Besançon	6	6	5	1	0	0
Bordeaux	11	8	4	17	6	3
Caen	11	9	4	1	1	0
Clermont-Ferrand	2	1	0	1	1	1
Corse	1	0	0	5	3	3
Créteil-Paris-Versailles	48	18	10	61	20	15
Dijon	0	0	0	1	0	0
Grenoble	19	8	3	10	4	1
Guadeloupe	0	0	0	23	11	8
Guyane	1	1	0	29	12	8
La Réunion	6	4	2	14	5	5
Lille	24	12	8	9	3	2
Limoges	0	0	0	1	0	0
Lyon	23	13	9	6	3	2
Martinique	4	2	1	4	1	0
Mayotte	0	0	0	6	3	2
Montpellier	12	10	6	6	1	1
Nancy-Metz	3	3	1	11	7	4
Nantes	18	10	8	11	2	1
Nice	14	11	5	12	4	3
Nouvelle-Calédonie	1	0	0	5	3	2
Orléans-Tours	11	7	4	7	3	3
Poitiers	3	2	0	7	3	2
Polynésie française	2	0	0	12	8	7

Reims	1	1	1	4	4	3
Rennes	26	20	12	6	4	2
Rouen	3	2	2	5	3	3
Strasbourg	0	0	0	3	2	1
Toulouse	13	7	6	4	1	1
Total	287	171	99	295	125	87

Année de naissance	CAER		CAPES	
	Inscrits	Admissibles	Inscrits	Admissibles
1953			1	0
1954	1	1	1	0
1955	2	1		
1957	1	0	1	0
1958	2	0	1	1
1959	2	1	2	0
1960	2	0	6	0
1961	2	0	4	1
1962	2	1	3	1
1963	5	2	3	1
1964	4	1	6	2
1965	6	2	12	5
1966	5	1	13	5
1967	2	0	12	5
1968	2	1	7	3
1969	7	1	12	4
1970	6	3	14	1
1971	7	3	11	4
1972	11	4	17	7
1973	12	3	20	7
1974	17	6	17	7
1975	20	8	21	6
1976	15	5	7	3
1977	18	5	13	5
1978	17	8	12	4
1979	17	4	15	5
1980	19	5	8	2
1981	20	8	12	3
1982	19	6	13	4
1983	23	14	7	1
1984	7	2	13	0
1985	10	3	5	0
1986	3	0	3	0
1987	1	0	1	0
1988			2	0

Titres des candidats et des admissibles

CAER

Titre	Inscrits	Présents	Admissibles
Maître délégué du 1 ^{er} degré	2	1	0
Maître délégué du 2 nd degré	285	170	99

CAPES

Titre	Inscrits	Présents	Admissibles
Vacataire du 2 nd degré	8	1	1
Vacataire formation continue	1	0	0
Vacataire insertion (MGI)	3	0	0
Vacataire enseignant du supérieur	1	0	0
Contractuel CDD du 2 nd degré	148	54	35
Contractuel formation continue CDD	1	1	0
Contractuel CDI 2 nd degré	94	50	38
Contractuel formation continue CDI	5	3	2
Contractuel apprentissage CDI (CFA)	3	2	2
Contractuel CDI 1 ^{er} degré	2	1	1
Maître auxiliaire	24	11	7
Contractuel CDD enseignement supérieur	1	0	0
Contractuel CDI enseignement supérieur	4	2	1

Âge des candidats

Année de naissance	CAER		CAPES	
	Inscrits	Admissibles	Inscrits	Admissibles
1953			1	0
1954	1	1	1	0
1955	2	1		
1957	1	0	1	0
1958	2	0	1	1
1959	2	1	2	0
1960	2	0	6	0
1961	2	0	4	1
1962	2	1	3	1
1963	5	2	3	1
1964	4	1	6	2
1965	6	2	12	5
1966	5	1	13	5
1967	2	0	12	5
1968	2	1	7	3
1969	7	1	12	4
1970	6	3	14	1
1971	7	3	11	4
1972	11	4	17	7
1973	12	3	20	7
1974	17	6	17	7
1975	20	8	21	6
1976	15	5	7	3
1977	18	5	13	5
1978	17	8	12	4
1979	17	4	15	5
1980	19	5	8	2
1981	20	8	12	3
1982	19	6	13	4
1983	23	14	7	1
1984	7	2	13	0
1985	10	3	5	0
1986	3	0	3	0
1987	1	0	1	0
1988			2	0

Admission

	CAER	CAPES	Total
Nombre d'admissibles	99	87	186
Absents	8	4	12
Présents aux oraux	91	83	174
Nombre d'admis	43	52	95
Barre d'admission	10,5	6	
Hommes	14	28	42
Femmes	29	24	53

CAER	
Liste complémentaire	4
Barre complémentaire	10

Moyennes de l'admission

	CAER	CAPES
Moyenne des présents	10,16	7,85
Moyenne des admis	14,02	10,65

	CAER	CAPES
Première partie de l'oral (moyenne sur 10)		
Moyenne des présents	5,49	4,35
Moyenne des admis	7,33	5,81
Deuxième partie de l'oral (moyenne sur 10)		
Moyenne des présents	4,68	3,50
Moyenne des admis	6,70	4,85

Origine géographique des admis

Académie	CAER		CAPES	
	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis
Aix-Marseille	6	3	3	3
Amiens	2	0	1	1
Besançon	5	4	0	0
Bordeaux	4	2	3	1
Caen	4	2	0	0
Clermont-Ferrand	0	0	1	0
Corse	0	0	3	0
Créteil-Paris-Versailles	10	6	15	9
Grenoble	3	2	1	0
Guadeloupe	0	0	8	3
Guyane	0	0	8	5
La Réunion	2	1	5	4
Lille	8	3	2	1
Lyon	9	3	2	2
Martinique	1	1	0	0
Mayotte	0	0	2	1
Montpellier	6	1	1	1
Nancy-Metz	1	0	4	3

Nantes	8	2	1	0
Nice	5	2	3	1
Nouvelle-Calédonie	0	0	2	2
Orléans-Tours	4	2	3	2
Poitiers	0	0	2	1
Polynésie française	0	0	7	0
Reims	1	0	3	2
Rennes	12	5	2	1
Rouen	2	1	3	3
Strasbourg	0	0	1	0
Toulouse	4	3	1	0

Titres des admis

CAER

Titre	Admissibles	Admis
Maître délégué du 2 nd degré	99	43

CAPES

Titre	Admissibles	Admis
Vacataire du 2 nd degré	1	0
Contractuel CDD du 2 nd degré	35	21
Contractuel CDI du 2 nd degré	38	22
Contractuel formation continue CDI	2	1
Contractuel apprentissage CDD (CFA)	2	1
Contractuel CDI 1 ^{er} degré	1	0
Maître auxiliaire	7	6
Contractuel CDI enseignement supérieur	1	1

Âge des admis

Année de naissance	CAER		CAPES	
	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis
1954	1	0		
1956	1	1		
1958			1	1
1959	1	0		
1961			1	1
1962			1	0
1963	2	0	1	0
1964	1	0	2	1
1965	2	1	5	2
1966	1	0	5	2
1967	1	1	5	2
1968	1	1	3	1
1969	1	0	4	3
1970	3	1	1	1
1971	3	2	4	1
1972	4	0	7	3
1973	3	0	7	4
1974	6	4	7	3

1975	8	2	6	4
1976	5	2	3	3
1977	5	4	5	5
1978	8	3	4	4
1979	4	1	5	2
1980	5	1	2	1
1981	8	6	3	3
1982	6	3	4	4
1983	14	8	1	1
1984	2	2		
1985	3	1		

II – L’ÉPREUVE ECRITE D’ADMISSIBILITE

Dossier de reconnaissance des acquis de l’expérience professionnelle (RAEP)

L’épreuve écrite d’admissibilité prend la forme d’un dossier de reconnaissance des acquis de l’expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat. Ce dossier n’est pas rendu anonyme. A la différence du CAPES interne, il n’est pas l’objet d’une note, mais d’une sélection et d’un classement des meilleurs dossiers. Cette seconde session d’évaluation des dossiers de RAEP appelle, de la part du jury, une série d’observations, tant sur la présentation et les aspects formels de ces dossiers que sur leur contenu (parcours professionnel, réalisation pédagogique).

Plus de 55% des inscrits au CAPES et près de 40 % de ceux du CAER ont renoncé à tenter leur chance en n’envoyant pas de dossier. Ces pourcentages sont en augmentation par rapport à l’an passé. Le jury a donc examiné 125 dossiers de CAPES réservé (contre 262 en 2013) et 171 dossiers de CAER réservé (contre 347 en 2013). De ce fait, s’il a pu sélectionner 99 admissibles pour 43 postes au CAER, le jury n’a pu retenir que 87 admissibles au CAPES pour 106 postes. Le maximum de possibilités a été laissé aux candidats de défendre leurs chances lors de l’oral, notamment au CAPES où le nombre de dossiers examinés était à peine supérieur au nombre de postes. Il n’est pas pour autant possible de retenir des dossiers indigents. Le jury recrute des professeurs certifiés qui auront une suite de carrière identique à celle de leurs collègues du même corps. Les candidats au CAPES réservé, qui souvent ont une expérience professionnelle moins longue que celle des candidats au CAER réservé, doivent porter une attention particulière à cette étape déterminante qu’est la rédaction du dossier de RAEP.

1 - Présentation et expression, respect du règlement du concours

Comme l’an passé, le jury a dû éliminer un nombre non négligeable de dossiers qui ne respectaient pas la règle concernant le choix de la discipline de l’écrit : discipline déclarée histoire alors que le

dossier contenait une séquence de géographie, ou l'inverse. Le jury a dû également refuser des dossiers non certifiés par le chef d'établissement, qu'il s'agisse d'une absence totale de certification ou de l'absence du cachet de l'établissement, lequel authentifie une signature sans valeur si elle demeure seule. Enfin, ont été écartés comme non conformes les dossiers qui ne respectaient pas le nombre maximum de pages autorisées (hors annexes). Accepter qu'un candidat présente son expérience pédagogique sur huit pages, au lieu des six attendues, reviendrait à accepter, à l'oral, qu'il puisse bénéficier de plusieurs minutes supplémentaires par rapport à d'autres. Le jury insiste sur le respect de ces consignes dont l'oubli fait perdre toutes chances à des candidats dont certains ont pourtant fourni un réel travail.

Les consignes matérielles et les règles de présentation sont en général respectées par les candidats. Quelques rares dossiers sont mal reliés, avec le risque de perte d'une partie de celui-ci. Le respect de ces règles formelles, y compris celles de l'orthographe, est essentiel pour des professeurs. La maîtrise de l'outil informatique est requise comme une compétence incontournable.

Globalement, l'expression est soignée, l'orthographe et la syntaxe sont respectées. Les candidats ont visiblement tiré parti du rapport du concours 2013. Quelques dossiers particulièrement pauvres ont cependant encore été produits pour ces concours réservés. Il est dommage que des candidats ne saisissent pas la chance qui leur est offerte en prenant ce concours au sérieux. Le jury rappelle que le copier/coller d'extraits d'ouvrages qu'ils soient scientifiques, didactiques ou de sites internet est proscrit. Des éléments des sites pédagogiques des académies sont vite repérés par les examinateurs, souvent formateurs, et en tout cas familiers de ces sites. Toute copie, au-delà de la citation, présentée comme telle, peut conduire à la mise à l'écart du dossier, voire à des sanctions administratives et pénales lourdes s'il s'avère que le dossier présenté par un candidat n'a pas été rédigé par lui, ou ne fait pas état d'une situation d'enseignement effectivement pratiquée.

Tous les dossiers comportent des annexes, en nombre varié, avec parfois une certaine inflation ; un volume total de deux à trois pages paraît suffisant. Ces annexes, documents ou travaux d'élèves liés à l'activité décrite dans le dossier, ont une réelle utilité quand elles éclairent la conception et la mise en œuvre de la réalisation pédagogique. A l'inverse, les fiches ou travaux stéréotypés qui ne leur permettent pas de voir le travail réel des élèves et du professeur sont de peu d'utilité et desservent le candidat. Le jury rappelle de façon insistante que ce n'est pas le volume de ces annexes qui importe mais le choix judicieux de celles-ci comme élément d'un travail, et non pas simplement d'illustration. Enfin, produire en annexe un ensemble de documents administratifs retraçant entre autres le parcours du candidat d'établissement en établissement est inutile.

2 - Parcours professionnel

Effet pervers d'une bonne lecture du rapport de la session 2013, le jury a lu beaucoup plus de rapports qui reprennent un canevas général donnant une image lisse du candidat. Il s'agit d'un concours, et le dossier présenté doit donner au jury l'envie de rencontrer son auteur lors de l'oral. Le parcours professionnel est encore assez souvent évoqué de façon linéaire et factuelle, parfois longuement, parfois de façon trop succincte, mais avec peu de recul ou de réelle analyse. La variété des niveaux d'études universitaires (licence, maîtrise, DEA, master, voire doctorat), la diversité des expériences (postes de vie scolaire, responsabilités pédagogiques et expériences d'enseignement) explique celle des candidats. Ceux-ci ne sont pas jugés sur la multiplicité de leurs titres ou expériences, mais sur la distance qu'ils savent prendre par rapport à un parcours plus ou moins long.

Distinguer les étapes d'une carrière, même courte, et repérer comment à chacune d'elles, se sont construites des compétences, éclaire le jury. Il s'est pas question de se décrire en professeur « modèle », de vouloir démontrer que l'on a acquis l'ensemble des compétences de l'enseignant, et encore moins de les énumérer. Certaines affirmations un peu naïves ne peuvent que faire sourire le jury, comme la vocation « depuis toujours » pour le métier de professeur, ou les qualités déclarées du candidat pour celui-ci. Elles reflètent en outre, souvent, une représentation surannée de la profession qui dessert le candidat.

On attend de lui qu'il se situe dans une démarche de construction progressive de sa professionnalité, d'être sincère et de montrer que son parcours s'ancre dans le quotidien du collège ou du lycée. Les établissements ont un nom, une configuration et une organisation propres. Dans quels types, et pas seulement catégories, d'établissement a-t-il enseigné ? Combien de temps ? Dans quels lieux ? *Dans quelles classes, le candidat a-t-il enseigné récemment ?* Avec quels élèves, quelles équipes ? Quels succès, quelles difficultés et quelles conclusions ? Comment s'est faite l'intégration à l'établissement ? Y-a-t-il eu participation éventuelle à des projets ? Le candidat a-t-il eu des responsabilités particulières et, si oui, que lui ont-elles apporté en termes de compétences supplémentaires ? Comment le candidat a-t-il progressé sur le plan pédagogique ? Affirmer que l'on a eu, dans ses classes, des élèves à besoins particuliers, n'éclaire en rien sur la façon dont on les a intégrés, s'il y a eu des difficultés (gestion de classe par exemple) et ce qui a été mis en œuvre pour y remédier.

Sur le plan disciplinaire, on attend du candidat qu'il s'interroge sur le but de nos enseignements, au-delà d'affirmations toutes prêtes comme « faire réfléchir les élèves » ou « former des citoyens », par exemple. Comment le professeur a-t-il complété ou actualisé ses connaissances ? Comment articule-t-il sa formation universitaire avec son enseignement de l'histoire et de la géographie à ses élèves ? Comment a-t-il complété ou enrichi ses bases scientifiques, développé ses compétences didactiques ? Là encore, le jury composé d'enseignants ayant une pratique quotidienne de la classe attend des explications réalistes.

En conclusion, on attend de cette première partie que le candidat, en sélectionnant les moments les plus marquants de son parcours, soit capable de montrer comment ceux-ci lui ont permis de construire les compétences attendues d'un professeur d'histoire et géographie. Le jury attend qu'il fasse preuve de recul et qu'il sache se projeter dans un métier exercé de façon durable, sans prétendre tout maîtriser et sans fausse modestie.

3 - Analyse d'une réalisation pédagogique

La correction de la seconde partie, consacrée à l'analyse d'une réalisation pédagogique, fait ressortir de très grands écarts entre des dossiers indigents ou peu réalistes, sinon peu réalisables qui ont du être écartés, et des travaux où le candidat, après avoir bien décrypté la ou les problématiques scientifiques, conduit une réflexion didactique et pédagogique débouchant sur une réelle mise en activité des élèves.

Quelques fondamentaux demandent à être respectés :

- Présente-t-on une séquence ou une séance ? Dans quel contexte celle-ci se déroule-t-elle (discipline, place dans la programmation annuelle et dans la progression des apprentissages) ? Quel niveau de classe ? Quel profil de classe (éventuellement contexte de l'établissement) ?

- La faiblesse la plus récurrente des dossiers concerne la réflexion scientifique, une référence au programme et au Bulletin officiel, ne peut constituer la seule justification « scientifique ». C'est sur ce terrain que les dossiers des candidats refusés ont souvent montré le plus de faiblesses. Beaucoup de candidats ont du mal à dégager une ou plusieurs problématiques scientifiques. Les manuels des élèves sont souvent cités comme base du cours et comme source documentaire principale. Des candidats – s'inspirant maladroitement de conseils du précédent rapport – énumèrent des sources mais sans les exploiter. On note, de toute évidence, un manque de préparation chez certains candidats qui n'ont pas comblé leurs lacunes scientifiques ou réactualisé leurs connaissances.

- La dimension didactique est introduite assez souvent de façon maladroite : simple énumération des compétences du socle ou des capacités extraites des programmes au fil de la présentation elle-même. L'étude de cas en géographie et le sujet d'étude en histoire restent souvent mal appréhendés. Que dire de la géographie, parfois réduite à un ensemble de termes de vocabulaires rebaptisés « notions » ? Quelle réflexion sur la place et le statut des documents dans la séance ? Au-delà des aspects factuels, il faut surtout donner du sens à ce qui est enseigné.

- La pédagogie est souvent évoquée à travers des pratiques où domine largement le cours dialogué entrecoupé de « mise en activité » des élèves : « les élèves feront ». Mais rares sont les dossiers où l'on voit les élèves agir et interagir. Quelle part ont-ils dans la progression de la leçon ? Quels

objectifs ont été posés avec eux ? Quelles compétences travaillées ont été expliquées ou explicitées ? Comment est disposée la salle de classe, dans quel but ? Comment les élèves construisent-ils leurs savoirs ? Dans certains dossiers, la variété des situations d'apprentissages se réduit à une liste : réponse à des questions, lecture de texte, visionnage d'un extrait de film. Les outils numériques sont souvent évoqués mais avec quelle plus-value ? Quelle attention est accordée aux élèves en difficulté ? Quelles différenciations, réussites, échecs peut-on mentionner ? Comment et par qui est élaborée la trace écrite ? Telles sont, parmi d'autres, les questions que se pose le jury à la lecture des dossiers.

- On évitera les « effets de mode » : parler de tâche complexe quand on ne sait pas ce dont il s'agit est pénalisant. Enfin, s'il y a une évaluation des élèves, présentée souvent en annexe, il y a plus rarement évaluation de la réalisation pédagogique elle-même.

La caractéristique de la majorité des dossiers que le jury n'a pas retenus, outre ceux qui étaient superficiels, est en effet l'aspect strictement descriptif et linéaire. Beaucoup de ces dossiers donnent le sentiment que le candidat a cru indispensable de lister en nombre les notions, les compétences, les documents. C'est artificiel. Les membres du jury, professeurs expérimentés, savent ce qui est faisable en une séance ou en une séquence. L'exhaustivité n'est pas de mise. Ce même souci de l'exhaustivité conduit parfois à une présentation de dossier où aucune ligne n'est perdue et où le lecteur, qui ne peut guère reposer ses yeux, a du mal à retrouver l'essentiel.

Le jury a sélectionné de bons dossiers où le candidat avait choisi un thème et un format horaire réalistes, avait dégagé une problématique scientifique solide, actualisée mais simple et compréhensible de ses élèves. Il avait en outre pris soin de donner du sens et de le rendre accessible par l'activité de la classe. Les compétences travaillées, peu nombreuses, étaient clairement explicitées. L'évaluation qui suivait révélait les mêmes qualités. Ces dossiers étaient clairs dans leur formulation et révélaient des situations vécues. Il en était de même de l'analyse faite par le professeur des points positifs et négatifs, des remédiations proposées et des adaptations futures de son enseignement.

4 - Annexes

Des documents peuvent être joints au dossier de RAEP. Ces annexes ont été souvent copieusement garnies, mais pas toujours de manière pertinente. Certains candidats proposent des documents nombreux et parfois essaient de dire ici des éléments qui devraient se trouver dans la partie principale du dossier. Des copies d'élèves multiples sur un même exercice sont souvent présentes, mais l'analyse reste souvent générale : bons / moyens / élèves en difficulté. Deux à trois documents suffisent, s'ils éclairent la réalisation pédagogique et permettent de saisir les aspects essentiels que le professeur souhaite mettre en valeur : capacités travaillées, notions construites, travail autour de l'évaluation, travail des élèves en autonomie, utilisation pertinente et originale des outils numériques, etc.

Conclusion

Dans un concours où le dossier de RAEP n'est pas l'objet d'une note, le candidat doit avoir pour souci de donner envie au jury de prolonger l'échange à l'oral. La première partie du dossier est trop souvent une sorte d'état des services, plus rarement un document auto-promotionnel assez maladroit. Le jury attend du candidat une réflexion sur son parcours et un recul sur son expérience. La présentation d'une réalisation pédagogique doit garder un ancrage disciplinaire évident (éviter de présenter une activité si on ne voit pas le lien avec l'histoire ou la géographie). La problématique scientifique doit être claire et solidement travaillée. Le jury attend des séquences crédibles avec des objectifs accessibles aux élèves. On doit surtout voir et comprendre ce qui se passe en classe et comment s'organisent les apprentissages des élèves. Enfin, que les candidats soient conscients que toute production qui ne reposerait pas sur une expérience réelle en classe, ne ferait pas longtemps illusion devant le jury lors de l'oral.

III – L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Les épreuves orales d'admission des concours réservés du CAPES et du CAER se sont déroulées du 3 au 6 mars dans les locaux du lycée Aristide Briand, à Saint-Nazaire (44). Les candidats sont systématiquement accueillis la veille de leur épreuve par le président du jury et le secrétaire général, et, le jour de l'oral, par des appariteurs qui les guident. Les règles, permettant de traiter tous les candidats sur un pied d'égalité, sont strictement respectées.

Si le CAPES ou le CAER réservés constituent une opportunité pour certains des contractuels et vacataires d'intégrer la fonction publique, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'un concours. En conséquence, le jury est en droit d'attendre des candidats qu'ils préparent les épreuves et manifestent au cours de celles-ci une certaine réactivité, et pour dire clairement les choses, une combattivité certaine. Rappelons que le dossier RAEP ne fait pas l'objet d'une notation au moment de l'admissibilité mais d'un simple tri par le jury, au regard des critères figurant sur la grille d'évaluation livrée en annexe. Par conséquent, tous les candidats, au moment des épreuves d'admission sont sur un pied d'égalité, d'où l'importance de préparer ces épreuves orales et d'y manifester de la pugnacité.

Le jury recommande également aux candidats d'éviter le recours à des registres de langue trop familiers, alors que la maîtrise de la langue française est la première des compétences demandées à un nouvel enseignant. Il convient de proscrire également toute attitude désinvolte à l'oral. Comme en 2013, toute l'échelle des notes a été utilisée. Les excellentes notes, supérieures à 17, valorisent des prestations de grande valeur. Les notes très faibles sanctionnent et reflètent l'extrême fragilité de nombreux candidats, tant sur le plan scientifique que didactique. Le jury a pu observer des lacunes

graves et inquiétantes chez certains candidats qui ont déjà en charge des élèves. Les connaissances scientifiques de certains sont si minces qu'elles rendent difficile, voire impossible, toute réflexion didactique et pédagogique.

1 – Nature de l'épreuve orale d'admission

Conformément aux textes officiels, le candidat passe une seule épreuve orale d'une durée de soixante minutes maximum, pour laquelle il dispose de trente minutes de préparation. Ce temps, très court, a dérouté certains candidats, d'autant qu'aucun document d'appui n'est fourni. Cette demi-heure de préparation ne permet évidemment ni un travail très vaste, ni très approfondi. Le jury a des attentes mesurées : une séquence intégrale ne peut être exigée. En revanche, la présentation concrète d'une séance est accessible. Des propositions didactiques, une ou des démarches concrètes sont attendues. Le candidat ne peut se contenter pour répondre aux attentes du jury d'un propos général : il ne suffit pas de rappeler que l'on « construit des connaissances », que l'on « exerce des capacités » ou encore que l'on « met en œuvre telle ou telle démarche ». Le candidat doit être en mesure de livrer les notions essentielles et incontournables du sujet, ainsi que des repères historiques ou géographiques principaux, de proposer des capacités à construire par le biais d'activités demandées à l'occasion de cette séance et d'explicitier la ou les démarches prescrites dans les programmes. Connaître les problématiques majeures de nos disciplines ou quelques grands auteurs peut être exigé d'un futur professeur certifié. La meilleure préparation au concours se fait en premier lieu dans l'exercice du métier, aussi bien dans la préparation que dans la mise en œuvre de son enseignement au quotidien.

L'épreuve comporte deux parties.

- La première partie de l'épreuve, d'une durée de trente minutes maximum, permet au candidat de présenter son dossier de RAEP. Précisons qu'il n'en dispose pas le jour de l'oral. Le jury n'attend pas un résumé du dossier, dont il a largement pris connaissance. Si le candidat peut expliciter un ou deux aspects saillants de son parcours professionnel, le jury souhaite, pour l'essentiel, une présentation raisonnée et critique de l'expérience pédagogique relatée dans le dossier. Par la suite, le jury dispose de vingt minutes, au maximum, pour obtenir du candidat compléments, précisions et, éventuellement, corrections. Les questions visent en effet, comme cela est prescrit dans les textes officiels, à faire « approfondir », « expliciter » ou « mettre en perspective » des éléments figurant dans son dossier.

- La seconde partie, également d'une durée de trente minutes maximum, s'organise en deux temps : un exposé du candidat répondant au sujet livré par le jury précède un entretien. Le jury détermine le sujet en fonction de « *l'expérience professionnelle du candidat* ». Il attend de lui qu'il expose « *comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant, respectivement, à l'enseignement dans une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité...* ». Il est donc impératif pour le candidat, dans son dossier de RAEP, de faire connaître clairement au jury

les niveaux d'enseignement sur lesquels il a exercé. Par ailleurs, le sujet, dont le libellé est standardisé, correspond à la discipline non traitée dans le dossier de RAEP. Tous libellés de la même manière, les sujets invitent les candidats à aborder les aspects didactiques et scientifiques d'une partie de cours traitée par eux au cours de leur carrière.

A la suite de l'exposé du projet pédagogique, le jury dispose d'environ quinze minutes pour l'entretien. *«Cet entretien s'élargit à un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité»* [B.O. n° 47 du 20 décembre]. A l'issue des épreuves d'admission, le jury a pu mesurer l'inégale maîtrise de compétences attendues par les candidats. Comme l'an dernier, il met à la disposition des candidats, en annexe, la grille d'évaluation utilisée. Le candidat y retrouvera les principaux éléments d'appréciation et de notation de la prestation orale.

2 - La diversité des candidats et les critères d'évaluation

La présentation, même rapide, du parcours professionnel en début d'épreuve ne doit pas se réduire à une succession de faits mais prendre la forme d'un exposé raisonné et une mise en perspective des étapes saillantes d'une construction de l'identité professionnelle. La pratique des candidats débouche parfois sur une biographie professionnelle démesurée et sans recul, qui laisse peu de temps à l'explicitation de la production didactique et pédagogique de la deuxième partie du dossier de RAEP.

Au risque de revenir sur des éléments du précédent rapport, le jury souhaite insister sur ses attentes. La maîtrise des notions de base des deux disciplines est une première exigence, au même titre que les contenus scientifiques dans la présentation de la production didactique et pédagogique développée dans le dossier de RAEP. Certains candidats s'évertuent à prononcer un certain nombre de mots-clés (étude de cas, changement d'échelle, sélection de document, capacités, évaluation formative, suivi des acquis des élèves, démarche inductive, activité en autonomie, construction par les élèves de la trace écrite, schéma, croquis...) sans qu'ils ne soient jamais explicités, définis et illustrés. Le jury attend du candidat qu'il fasse la preuve de la maîtrise des termes employés.

Comme l'an dernier, les élèves sont peu présents dans les propositions de séances ou séquences. Au regard des oraux, la pratique du cours dialogué est quasi-exclusive : le professeur est omniprésent, il est l'acteur principal de la leçon, celui qui fait l'essentiel. Il convient au contraire de présenter ce qui est demandé aux élèves, ce que le professeur attend d'eux, les tâches élaborées à leur attention ; en bref, un véritable projet pédagogique. Dans cette perspective, il est indispensable de ne pas se contenter d'un cours dialogué mais de mobiliser des situations d'apprentissage variées. Bien entendu, le candidat ne peut échapper à la notion de progression des apprentissages.

La seconde partie de l'épreuve orale est encore plus discriminante. En effet, un certain nombre d'exposés restent indigents, et tout particulièrement en géographie.

- Les notions élémentaires des programmes ne sont pas toujours identifiées et surtout ne peuvent être définies par des candidats qui en sont manifestement incapables. Dans quelques cas, des membres du jury s'interrogent sur la nature véritablement géographique de certaines présentations. Il faut faire la preuve d'une compréhension du sujet, d'une maîtrise des notions et mots-clés de base, d'une capacité à problématiser la leçon et à structurer un raisonnement, d'une aptitude à élaborer des activités nécessaires aux élèves pour les impliquer et exercer leurs capacités.

- A la lumière du temps de préparation, les attentes ne peuvent être que raisonnables : le candidat doit être capable de présenter et d'explicitier le choix de quelques aspects scientifiques et didactiques essentiels, d'élaborer une problématique, de présenter et d'expliquer sa démarche, et une ou plusieurs activités proposées aux élèves. Un minimum de connaissances (repères historiques, géographiques, civiques, culturels), une bonne maîtrise des notions principales sont attendus, ainsi que la maîtrise des connaissances mentionnées dans les programmes du secondaire. Réaffirmons le fait qu'il n'y pas de questions faites pour piéger les candidats. L'exercice professionnel quotidien constitue la meilleure préparation.

- Une fois encore, la place des élèves, la place des activités, les démarches didactiques et pédagogiques sont trop souvent absentes quand ce n'est pas d'ailleurs la réflexion didactique et pédagogique elle-même. Le jury cherche à comprendre comment les élèves sont impliqués dans les projets de leçon, quelles mises en activités leur seront proposées. Par ailleurs, certains candidats, dont le nombre croît cette année, ne sont pas en mesure d'engager une réflexion didactique et pédagogique faute des contenus scientifiques suffisants. L'ensemble de la palette des notes a été utilisé par le jury : ce dernier peut se féliciter de notes excellentes (jusqu'à 20 !), il déplore dans le même temps le recours à des notes très basses qui reflètent des prestations indigentes. L'épreuve pourrait être mieux réussie si certains faisaient preuve de davantage d'écoute, s'ils manifestaient davantage d'attention aux questions ou consignes données. Les aspects didactiques ne peuvent pas se limiter à des éléments théoriques ; le concours recrute en premier lieu des pédagogues qui disposent et mobilisent une culture disciplinaire convenable.

Incontestablement, ce concours implique une préparation rigoureuse qui n'est pas toujours engagée par les candidats. Elle est pourtant l'occasion d'une mise à jour de connaissances, d'un lien retissé avec des publications scientifiques et didactiques (livres ou revues). L'une des meilleures préparations est aussi le quotidien de la classe, encore faut-il s'évertuer à élaborer des outils de pilotage de son enseignement, des fiches de préparations de leçons explicitant au moins les problématiques choisies, les notions indispensables, les capacités à travailler et les types d'activités des élèves, sans oublier un

minutage des différents temps de la séance pour rythmer la leçon ; sans oublier la capacité du professeur à mobiliser l'attention des élèves, susciter leur curiosité, les mettre au travail, les amener à s'investir dans les apprentissages. C'est une analyse réflexive sur ses pratiques qu'il est vital d'engager et de pratiquer pour espérer réussir le concours. Il est utile de préciser ici que l'outil numérique comme la question de l'hétérogénéité de classe (et par conséquent la différenciation pédagogique) ou la remédiation restent des champs qu'il convient d'investiguer davantage, des voies qu'il faut emprunter et des opportunités à intégrer dans les travaux présentés.

3 - Préconisations et conseils aux candidats pour la préparation de l'oral

Le jury recommande aux candidats la lecture des manuels scolaires au moins ; il convient de les fréquenter avec assiduité durant la préparation, ainsi que les dictionnaires, les atlas ou encore la revue *L'Histoire* ou la *Documentation Photographique* de la Documentation française, par exemple. Des ressources numériques sont également utiles, les candidats citent ainsi assez fréquemment « Géoconfluences ».

L'interrogation sur les enseignements connexes (éducation civique et ECJS mais aussi histoire des arts) ne permet pas toujours de dresser un tableau optimiste. Les programmes d'éducation civique ou d'ECJS restent parfois encore méconnus. Certains candidats très investis dans leurs missions sont présents dans l'enseignement et l'évaluation de l'histoire des arts, dans l'enseignement de l'Education civique ou de l'ECJS, voire dans les IDD, dans l'Accompagnement personnalisé ou encore dans les TPE. Ceux-là font preuve d'une très bonne connaissance de notre système éducatif, comme des programmes de ces enseignements et d'une certaine créativité dans leur mise en œuvre. D'autres ne connaissent pas le fonctionnement d'un EPLE, ne maîtrisent ni les programmes ni les contenus de l'éducation civique, de l'ECJS ou encore l'organisation de l'enseignement et de l'évaluation de l'histoire des arts. Certains continuent à faire seuls de l'histoire des arts, quand l'institution préconise un enseignement pluridisciplinaire et, par conséquent, un travail d'équipe. Précisons également que le recrutement est celui de professeurs de collège et de lycée. Le professeur certifié enseigne en collège ou en lycée, il n'est pas professeur de collège ou de lycée. Aussi ceux qui enseignent en collège sont invités à ne pas négliger ce qui doit se faire en lycée, et réciproquement.

Ces constats ne doivent pas masquer la réalité des compétences et des qualités d'un nombre croissant de candidats. Le jury a noté que le rapport de la session précédente avait été lu et, en partie au moins, mis en œuvre. La connaissance des programmes, y compris d'éducation civique ou d'ECJS, est mieux assurée que l'année dernière, les notions de base des deux disciplines sont mieux maîtrisées, un nombre croissant de candidats a manifesté de la bonne volonté et le désir de décrocher le concours. De même, la gestion du temps par les candidats est moins approximative.

Rapport établi par : Olivier GRENOUILLEAU, IGEN, président du jury ; Laurent MARIEN IA-IPR, vice-président ; Michel ROQUES IA-IPR, vice-président ; Françoise JANIER-DUBRY IA-IPR, secrétaire générale ; Frédéric DURDON, professeur certifié, secrétaire général adjoint ; Luis SERRA, professeur certifié, secrétaire général adjoint.

CAPES-CAER

réservé

Session 2014



NOM du candidat :

Numéro de la commission :

N° candidat :

1 – Retour sur le dossier RAEP

Discipline choisie et thème de la séquence ou séance présentée :

Critères d'évaluation	Très insuffisant	Insuffisant	satisfaisant	Très satisfaisant	Non évalué
Scientifique					
Didactique					
Système éducatif					
Capacité du candidat à adopter une attitude réflexive / à analyser sa séquence ou sa séance					
Observations					

2 – Intitulé de la question courte :

Qualité de la présentation orale et de l'argumentation	Très insuffisant	Insuffisant	satisfaisant	Très satisfaisant	Non évalué
Aspects scientifiques					
Aspects didactiques					
Autre discipline et EC					
Système éducatif					
Capacité du candidat à construire une argumentation, à répondre de façon pertinente aux questions et à apporter des éléments de correction et/ou des compléments					
Observations					

Appréciation globale (points forts, points faibles et à travailler)

